N° 1 · LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 ÉDITION PARTICULIERS SEMAINE DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2026

L'Hebdo

de La gestion facile · lagestionfacile.com/hebdo

Bonjour, cette semaine : le dossier des retraites dans la campagne présidentielle, les votes du Sénat qui concernent les retraités, et une date à ne pas manquer : la correction en ligne de la déclaration de revenus ferme le lundi 30 novembre.

PRÉSIDENTIELLE 2027 · Le dossier de la semaine

Retraites : ce que proposent les candidats à la présidentielle

Entre un retour à 60 ans, un passage à 65 ans et la suppression pure et simple de l'âge légal, les écarts sont importants. Voici les règles d'aujourd'hui, puis les propositions annoncées publiquement au 17 novembre 2026, sans prendre parti.

La réforme de 2023 a été suspendue jusqu'en 2028 par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026. Pour les retraites prenant effet depuis le 1er septembre 2026, l'âge légal va de 62 ans et 9 mois (nés en 1963 et 1964) à 64 ans (nés à partir de 1969), et le taux plein est automatique à 67 ans.

Marine Le Pen (RN)
62 ans avec 42 annuités ; 60 ans pour ceux qui ont commencé avant 20 ans et totalisent 40 annuités. Un pilier de capitalisation obligatoire d'environ 500 € par an sur un compte, dès 2028.

Bruno Retailleau (LR)
Âge minimal de 63 ans, avec une décote de 7 % par année manquante avant 65 ans, et taux plein automatique à 65 ans. Pour les nouveaux entrants, 25 à 30 % de la retraite en capitalisation « dans un premier temps ».

Édouard Philippe (Horizons)
Reprise du calendrier de 2023 (64 ans), puis 65 ans en moins de dix ans, avec 45 annuités. Fonds collectif obligatoire et PER généralisé.

Gabriel Attal (Renaissance)
Plus d'âge légal : départ possible dès un montant de pension minimal, avec décote en cas de départ précoce et surcote en cas de départ tardif.

Jean-Luc Mélenchon (LFI)
Abrogation de la réforme de 2023 : 62 ans « dans un premier temps », puis 60 ans à taux plein pour 40 annuités.

Raphaël Glucksmann (PS-Place publique)
Abrogation de la réforme de 2023 et retour à 62 ans, modulé selon la pénibilité.

Marine Tondelier (Écologistes)
Retour à 62 ans, puis objectif de 60 ans.

Éric Zemmour (Reconquête)
64, voire 65 ans ; Sarah Knafo, n° 2 du parti, défend un passage progressif à la capitalisation.

Autres candidats
David Lisnard vise 65 ans ; Nathalie Arthaud, Fabien Roussel et François Ruffin défendent 60 ans avec 40 annuités.

Les chiffrages ne se comparent pas directement : Bruno Retailleau annonce 40 milliards d'euros d'économies cumulées sur cinq ans, Édouard Philippe chiffre sa réforme à 30 milliards en année pleine, et La France insoumise publiera son chiffrage au début de 2027. Les programmes sont encore en construction.

Lire l'article complet : lagestionfacile.com/2026/11/17/presidentielle-2027-retraites-ce-que-proposent-les-candidats-age-duree-capitalisation/

IMPÔTS

Déclaration de revenus : plus que quelques jours pour la corriger en ligne

Le service « Corriger ma déclaration en ligne » ferme le lundi 30 novembre 2026 inclus. Il porte sur la déclaration faite au printemps sur les revenus de 2025 et il est ouvert à ceux qui ont déclaré en ligne ou bénéficié de la déclaration automatique. On peut y modifier les revenus, les charges, les personnes à charge, les réductions et crédits d'impôt. À vérifier en priorité : dons et cotisations syndicales, emploi à domicile et frais de garde, pension alimentaire versée, frais réels, case parent isolé, versements sur un PER, revenu prérempli en double. Après le 30 novembre, il faudra une réclamation, possible jusqu'au 31 décembre 2028 pour les revenus de 2025 ; elle ne dispense pas de payer l'impôt réclamé.

Lire l'article complet →

PAIE ET SOCIAL

Retraités : le Sénat refuse le gel des pensions, mais vise l'abattement de 10 %

Dans la nuit du 16 au 17 novembre, le Sénat a supprimé, par 329 voix contre 0, le gel des pensions de plus de 1 260 € que le gouvernement prévoyait pour 2027 : toutes les pensions de base seraient revalorisées selon l'inflation au 1er janvier. En contrepartie, la majorité sénatoriale propose de supprimer l'abattement de 10 % sur les pensions (au moins 454 € par retraité et au plus 4 439 € par foyer pour les revenus de 2025) ; le projet du gouvernement prévoyait de le plafonner à 3 000 €. Pour une personne seule touchant 1 500 € de pension par mois, la suppression représenterait environ 200 € d'impôt en plus par an. Rien n'est définitif : l'Assemblée nationale aura le dernier mot.

Lire l'article complet →

PAIE ET SOCIAL

Malade pendant vos congés de Noël : vos jours ne sont plus perdus

Depuis un arrêt de la Cour de cassation du 10 septembre 2025, les jours de congés payés qui coïncident avec un arrêt maladie sont reportés. Une condition : un arrêt de travail prescrit par un médecin et notifié à l'employeur. Les jours couverts sont alors indemnisés comme de la maladie (indemnités journalières après trois jours de carence, complément de l'employeur s'il est dû), puis repris plus tard, à des dates fixées avec l'employeur. Pour un arrêt de deux ou trois jours, le mois peut donc être un peu moins payé. Vous ne prolongez pas vos vacances de vous-même : à la fin des congés prévus, vous reprenez le travail.

Lire l'article complet →

IMPÔTS

Avance de crédit d'impôt : à ajuster avant le 10 décembre

Mi-janvier 2027, l'administration versera automatiquement 60 % des réductions et crédits d'impôt obtenus l'an dernier : emploi à domicile, frais de garde, dons, cotisations syndicales, Ehpad, certains investissements locatifs. Si vos dépenses ont baissé ou cessé en 2026, l'avance sera trop élevée et il faudra rembourser la différence. Exemple : 4 000 € de ménage en 2025 donnent 1 200 € d'avance ; si l'aide à domicile s'est arrêtée fin mars 2026 après 1 000 € de dépenses, il faudra rendre 700 €. Pour l'éviter : espace particulier, « Gérer mon prélèvement à la source », puis « Gérer vos avances de réductions et crédits d'impôt », jusqu'au 10 décembre.

Lire l'article complet →

VIE PRATIQUE

Heures creuses : vos horaires vont bouger

Enedis déplace les heures creuses de 9,3 millions de clients équipés d'un compteur Linky, compteur par compteur, à partir du 1er décembre 2026 et jusqu'à l'automne 2027. Le total reste de 8 heures par jour, dont au moins 5 heures consécutives la nuit entre 23 h et 7 h ; du 1er avril au 31 octobre, jusqu'à 3 heures passent l'après-midi, entre 11 h et 17 h. Aucune démarche : le changement se fait à distance, et votre fournisseur doit vous prévenir au moins un mois avant. Le ballon d'eau chaude piloté par le compteur suit tout seul ; les appareils à départ différé, la recharge d'une voiture électrique et les prises programmables sont à reprogrammer.

Lire l'article complet →

De saison

Ce qui tombe en ce moment

Étrennes

Gardien, nounou, facteur : les repères

Gardien : 5 à 10 % d'un mois de loyer ; aide à domicile ou nounou : d'une semaine à un mois de salaire selon l'ancienneté (repère Fepem) ; facteur et pompiers : montant libre. Si vous êtes l'employeur, la somme se déclare au Cesu ou à Pajemploi et entre dans le crédit d'impôt de 50 %. Face à un démarcheur, demandez la carte professionnelle.

6 janvier

Soldes d'hiver : les règles

Les soldes commencent le mercredi 6 janvier 2027 à 8 h et durent jusqu'au mardi 2 février, en magasin comme en ligne. Le prix barré doit être celui pratiqué pendant au moins 30 jours avant. En magasin, aucun échange n'est obligatoire ; en ligne, 14 jours pour se rétracter, articles soldés compris.

Trêve

Facture d'énergie impayée : ce qui reste permis

Jusqu'au 31 mars 2027, pas de coupure d'électricité ni de gaz pour impayé dans une résidence principale, mais la puissance électrique peut être réduite, sauf pour les bénéficiaires du chèque énergie, et la dette reste due. Contactez le fournisseur dès la première relance pour un échéancier, et pensez au chèque énergie et au fonds de solidarité logement.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

47,7 %

des foyers paient l'impôt sur le revenu (20,1 millions), au plus haut depuis 2012, pour 92,6 milliards d'euros d'impôt net. Chiffres provisoires de la DGFiP sur les revenus de 2025.

L'agenda

24 nov.	Vote de la loi logement
27 nov.	Black Friday : vos droits
30 nov.	Dernier jour pour corriger sa déclaration en ligne
1er déc.	SMIC +1,6 % annoncé, gaz +5,8 %
9 déc.	Pension alimentaire : texte au Sénat
10 déc.	Ajuster l'avance de crédit d'impôt

À lire aussi

- Recensement 2027 : qui est concerné et comment éviter les arnaques
- Thermostat programmable : pas obligatoire en 2027 dans les logements existants
- Pompe à chaleur payée au mois : la nouvelle offre pour les ménages modestes
- Réduire son impôt avant le 31 décembre : PER, dons, emploi à domicile

Les repères

Valeurs en vigueur ou annoncées au 22 novembre 2026

REPÈRE	VALEUR	PRÉCISION	SOURCE
SMIC horaire brut	**12,51 €**	Au 1er décembre 2026, annoncé : décret pas encore paru au 22 novembre (12,31 € auparavant)	Ministère du Travail, code.travail.gouv.fr
SMIC mensuel brut (35 h)	**1 897,35 €**	Montant annoncé au 1er décembre 2026, environ 1 502 € net	Calcul sur le taux annoncé
Livret A et LDDS	**1,7 %**	Depuis le 1er août 2026	info.gouv.fr
Livret d'épargne populaire (LEP)	**2,5 %**	Taux maintenu au 1er août 2026	info.gouv.fr
Inflation sur un an	**+3,4 %**	Octobre 2026, indice des prix à la consommation	Insee, 13 novembre 2026
Indice de référence des loyers	**148,06**	3e trimestre 2026, +1,57 % sur un an	Insee, 15 octobre 2026
Taux d'intérêt légal (créancier particulier)	**6,84 %**	Second semestre 2026	Arrêté du 26 juin 2026
Taux d'usure, crédit immobilier fixe 20 ans et plus	**5,40 %**	4e trimestre 2026	Banque de France
Taux d'usure, prêt personnel de plus de 6 000 €	**8,56 %**	4e trimestre 2026 (23,60 % jusqu'à 3 000 €)	Banque de France

« Annoncé » : montant communiqué par l'administration mais pas encore fixé par le texte officiel. Vérifiez la valeur applicable à la date qui vous concerne.